

APPEL D'OFFRES

RFT : 2024/041
Dossier : AP_2/44
Date : 19 décembre 2024
A : Prestataires ou groupements intéressés
De : Loraini Sivo, Cheffe de projet PEBACC+

Objet : Appel d'offres : Formation et Aménagement de parcelles de démonstration en Agroforesterie à Kouaoua (province Nord, Nouvelle-Calédonie)

1. Contexte

- 1.1. Le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) est une organisation régionale intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération régionale au sein des pays et territoires du Pacifique afin de protéger l'environnement et d'assurer un développement durable.
- 1.2. Le PROE aborde les problématiques environnementales auxquelles fait face le Pacifique guidé par 4 principes. Ces principes guident tous les aspects de notre travail :
 - Nous accordons de la valeur à l'environnement
 - Nous accordons de la valeur aux personnes
 - Nous accordons de la valeur à des prestations de haute qualité et ciblée
 - Nous accordons de la valeur à l'intégrité
- 1.3. Pour plus d'information, visitez : www.sprep.org.

2. Spécifications : éléments requis

- 2.1. Le PROE lance un appel d'offres auprès de prestataires de services qualifiés et expérimentés en agroforesterie pour former des agriculteurs vivriers et mettre en place des parcelles de démonstration en agroforesterie au sein des trois tribus de Méchin, Ouérou Pimé et Konoyes Shaoué à Kouaoua (Province Nord, Nouvelle-Calédonie). Le prestataire établira des parcelles de démonstration agroforestières de manière participative et inclusive chez 6 référents pré-positionnés et autour desquels impulser une dynamique collective à l'échelle des trois tribus, avec la perspective d'un changement d'échelle, d'une amplification et réplique post projet convaincante. La mission sera menée en collaboration avec un expert en hydrologie régénérative, recruté dans le cadre d'un appel d'offres indépendant. L'objectif général de la mission est d'améliorer la résilience climatique du système de production alimentaire en régénérant la fertilité des sols, en réduisant l'impact des ravageurs des cultures et des adventices, en améliorant la rétention de l'eau dans les sols et en minimisant l'érosion des sols. Les solutions fondées sur la nature mises en œuvre doivent fournir des co-bénéfices pour la biodiversité.
- 2.2. Le cahier des charges de la présente prestation figure en Annexe A.
- 2.3. La mission confiée au consultant ou groupement devra être menée conformément aux valeurs et code de conduite du PROE. https://www.sprep.org/attachments/Publications/Corporate_Documents/sprep-organisational-values-code-of-conduct.pdf. Ceci inclue les politiques du PROE sur la protection de l'enfance, les mesures de sauvegarde environnementales et sociales, la

prévention de la fraude et la protection des lanceurs d'alerte, ainsi que l'équité des genres et l'inclusion sociale.

2.4. Les conditions générales de contrat du PROE ne sont pas négociables.

3. Conditions : information aux candidats

3.1. Afin d'être considéré pour cet appel d'offre, les candidats doivent respecter les conditions suivantes :

- i. Doit parler couramment le français et être capable de se déplacer à travers la Nouvelle-Calédonie, notamment à Kouaoua,
- ii. Soumettre un curriculum vitae (de préférence 1 ou 2 pages) de l'expert mobilisé détaillant les qualifications et l'expérience
- iii. Partager des références à des expériences antérieures pertinentes en lien avec la mission, de préférence en fournissant des liens vers des pages Web spécifiques et avec des fichiers joints à votre candidature ;
- iv. Fournir les coordonnées de trois référents en lien avec la mission ;
- v. Remplir le formulaire de demande d'appel d'offres fourni (*veuillez noter que vous devez remplir intégralement tous les champs demandés dans le formulaire, en particulier les réponses aux critères de sélection - NE nous renvoyez PAS à votre CV. Le non-respect de cette condition impliquera la non prise en compte de votre candidature*).
Les propositions techniques et financières doivent être jointes séparément selon les formats exigés.
- vi. Satisfaire aux exigences d'enregistrement locales du lieu où le prestataire est basé

3.2. Le/la soumissionnaire doit déclarer tout domaine susceptible de constituer un conflit d'intérêts lié à cet appel d'offres et **signer le formulaire de conflit d'intérêts** fourni.

3.3. **Le/la soumissionnaire sera considéré.e inéligible en raison de son association à des critères d'exclusion**, notamment la faillite, l'insolvabilité ou les procédures de liquidation, le manquement à des obligations relatives au paiement d'impôts ou de cotisations de sécurité sociale, la pratique frauduleuse ou la négligence, la violation de droits de propriété intellectuelle, le fait d'être sous le coup d'un jugement, les fautes professionnelles graves, y compris les fausses déclarations, la corruption, la participation à une organisation criminelle, le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme, le travail des enfants et autres trafics d'êtres humains, le manque de capacité à respecter les principales obligations, la création d'une société écran et le fait d'être une société écran.

3.4. Le ou la soumissionnaire doit signer un formulaire de **déclaration sur l'honneur** avec sa candidature, certifiant qu'il/elle ne se trouve dans aucune des situations d'exclusion citées au point 3.3 ci-dessus et, le cas échéant, qu'il/elle a pris des mesures adéquates pour remédier à cette situation.

3.5. Du fait du contexte de la mission, les soumissionnaires doivent parfaitement maîtriser le français pour que leurs offres soient considérées.

3.6. Les offres au-dessus de 25,000 USD ne seront pas considérées.

4. Instructions pour la soumission d'offres

4.1. La proposition soumise doit démontrer que le/la candidat.e satisfait aux conditions ci-dessus et est en capacité de répondre aux spécifications et au calendrier du cahier des charges. La

documentation doit également inclure des exemples permettant d'objectiver les réponses aux critères de sélection.

- 4.2. La proposition du candidat doit intégrer tous les documents d'appel d'offres complétés en français :
- a) **Formulaire de soumissions des offres au PROE et formulaire de conflits d'intérêts.**
(Veuillez noter que vous devez remplir entièrement tous les champs demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations pour démontrer que vous répondez aux critères de sélection - NE nous renvoyez PAS à votre CV. Le non-respect de cette obligation signifie que votre candidature ne sera pas prise en considération).
Fournir des exemples de résultats de travaux antérieurs pertinents
Les propositions techniques et financières doivent être jointes séparément.
 - b) **Formulaire d'honneur**
 - c) **Curriculum vitae** (de préférence 1 à 2 pages) du personnel proposé pour démontrer qu'il possède les compétences et l'expérience requises pour mener à bien la mission.
 - d) **Proposition technique** (quelques pages maximum, axée sur la valeur ajoutée spécifique du soumissionnaire par rapport aux critères de sélection ci-dessous) qui contient les détails pour réaliser les tâches décrites dans les termes de référence. Toute attente du soumissionnaire ou limitation du service offert doit être clarifiée dans cette proposition technique.
 - e) **Proposition financière** – Le détail des coûts des services à fournir conformément aux livrables décrits à l'annexe A doit être soumis selon le format fourni (annexe B) et dans un fichier Excel. Le coût doit inclure toutes les dépenses prévues.
 - f) Le cas échéant, fournir :
 - i. Enregistrement/licence d'entreprise (pour les entités/consultants individuels conformément aux législations nationales pertinentes)
 - ii. Numéro d'identification fiscale (NIF) (le cas échéant pour les consultants individuels conformément aux législations nationales pertinentes).
- 4.3 Fournir les coordonnées de trois référents pertinents par rapport à cet appel d'offres, notamment en lien avec vos travaux les plus récents.
- 4.4 Les soumissionnaires supporteront tous les coûts associés à la préparation et à la soumission d'une offre, y compris les coûts liés à l'attribution du contrat ; le PROE ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, quel que soit le déroulement ou le résultat de la procédure d'appel d'offres.
- 4.5 Il pourra être demandé au soumissionnaire de fournir des informations supplémentaires relatives à l'offre soumise, si le Comité d'évaluation des offres demande des informations supplémentaires aux fins de l'évaluation des offres. Le PROE peut présélectionner un ou plusieurs soumissionnaires et leur demander des informations complémentaires.
- 4.6 L'offre soumise doit porter sur l'intégralité du cahier des charges et ne pas être divisée en portions pour lesquelles un autre soumissionnaire potentiel peut fournir des services.
- 4.7 L'offre doit rester valide pendant 90 jours à compter de la date de soumission.
- 4.8. Le candidat doit solliciter un accusé de réception de l'offre.

5. Questions de clarification

- 5.1.
- a. Toute question de clarification des candidats doit être soumise par courrier électronique à procurement@sprep.org avant le 13 janvier 2025. Un résumé de toutes les questions reçues, accompagné d'une réponse associée, sera publié sur le site Web du PROE www.sprep.org/tender avant le 15 janvier 2025.

- b. Le seul point de contact pour toutes les questions relatives à l'appel d'offres et au processus d'appel d'offres est la responsable des achats du PROE.
- c. Le PROE déterminera la réponse à donner, le cas échéant, à une question du soumissionnaire. Le PROE diffusera les questions des soumissionnaires et la réponse du PROE à ces questions à tous les soumissionnaires en utilisant la page des appels d'offres du PROE (<https://www.sprep.org/tenders>) sans divulguer la source des questions ni révéler aucune information confidentielle d'un soumissionnaire.
- d. Les soumissionnaires doivent indiquer dans leur question quelles sont les informations qu'ils considèrent comme confidentielles, le cas échéant.
- e. Si un soumissionnaire pense avoir trouvé une divergence, une erreur, une ambiguïté, une incohérence ou une omission dans le présent appel d'offres ou dans toute autre information donnée ou mise à disposition par le PROE, il doit en informer rapidement la responsable de la passation des marchés en exposant l'erreur de manière suffisamment détaillée pour que le PROE puisse prendre, le cas échéant, les mesures correctives qu'il juge appropriées.

6. Critères d'évaluation

- 6.1. Le PROE sélectionnera un prestataire (ou groupement) sur la base de la documentation fournie. Celle-ci devra démontrer que l'offre présente le meilleur rapport qualité-prix à partir des critères figurant dans le tableau ci-dessous.
- 6.2. Une offre sera rejetée si elle n'atteint pas 70 % ou plus des critères techniques ; la proposition financière qui l'accompagne ne serait alors pas évaluée.

I. Note technique – 80%

Criteria	Details	Weighting
Qualifications	i. Diplômes et formations dans les domaines de l'agriculture, de l'agroforesterie, de la formation et des Solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique	10%
Expérience concrète de terrain	ii. En matière de formation et de renforcement des compétences, y compris par l'approche de référents dans une perspective de stratégie d'amplification, notamment en Agroforesterie et en Solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique, avec un public proche de celui de Kouaoua	10%
Proposition technique	iii. Reformulation des attentes du PROE pour la mission	5%
	iv. Proposition méthodologique	10%
	v. Calendrier de mise en œuvre	5%
	vi. Approche GEDSI (Equité de genre et Inclusion sociale et du handicap) et FPIC (Consentement libre, préalable et éclairé) à des parcelles de démonstration efficaces	10%
	vii. Clarté de la limitation des services proposés dans la proposition technique	10%
	viii. Communication digitale proposée	10%
	ix. Stratégie d'amplification proposée	10%

II. Note financière – 20%

Veillez utiliser le formulaire en Annexe B pour soumettre votre offre financière.
La formule suivante sera utilisée pour calculer la note financière **UNIQUEMENT** pour les propositions qui obtiennent un score de 70% ou plus dans les critères techniques :

$$\text{Note financière} = a \times \frac{b}{c}$$

Où :

a = nombre maximum de points alloués pour le score financier

b = Montant de l'offre la plus basse

c = Montant total de l'offre de la proposition

Merci d'utiliser le format proposé en Annexe B pour soumettre votre proposition financière.

7. Modification ou résiliation de l'appel d'offres

- 7.1. a. Le PROE peut à tout moment modifier, suspendre ou mettre fin au processus d'appel d'offres.
- b. Dans le cas où le PROE modifie l'appel d'offres ou les conditions de l'appel d'offres, il en informera les candidats potentiels en utilisant la page des appels d'offres du PROE (<https://www.sprep.org/tenders>).
- c. Les soumissionnaires sont tenus de consulter régulièrement la page des appels d'offres du site web du PROE pour vérifier s'il y a des mises à jour et de télécharger la documentation pertinente de l'appel d'offres et l'addendum à l'appel d'offres s'ils souhaitent fournir une réponse à l'appel d'offres.
- d. Si le PROE estime qu'aucune des offres soumises ne présente un bon rapport qualité/prix ou qu'il est par ailleurs dans l'intérêt du public ou du PROE de le faire, le PROE peut mettre fin au processus d'appel d'offres à tout moment. Dans ce cas, le PROE annulera l'appel d'offres, publiera un avis d'annulation et informera les soumissionnaires non retenus en conséquence.

8. Délais

- 8.1. **Les offres doivent être transmises au plus tard le 24 janvier 2025, minuit (heure d'Apia, Samoa).**
- 8.2. Les offres soumises hors délais ne seront pas considérées.
- 8.3. Veuillez transmettre votre offre, en indiquant clairement les informations suivantes : **RFT 2024/041 : Appel d'Offres : Formation et Aménagement de parcelles de démonstration en Agroforesserie à Kouaoua, Nouvelle-Calédonie.**

Mail : SPREP
Attention : Procurement Officer
PO Box 240
Apia, SAMOA

Email : tenders@sprep.org (OPTION RECOMMANDÉE)

Fax : 685 20231

Nota : Les offres soumises sur le mauvais portail ne seront pas prises en compte par le PROE. Si le PROE est informé de l'erreur de soumission avant la date limite, il sera conseillé au candidat de soumettre à nouveau son offre sur le bon portail. Toutefois, si le PROE n'est informé de l'erreur de soumission qu'après la date limite, la demande est considérée comme tardive et sera renvoyée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

Le PROE se réserve le droit de rejeter toute offre et l'offre proposant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement retenue

Le PROE se réserve le droit d'entamer des négociations concernant une ou plusieurs propositions avant l'attribution d'un contrat, de scinder une attribution ou d'envisager une (ou des) attribution(s) entre les soumissionnaires, dans n'importe quelle combinaison, selon ce qu'il jugera approprié, sans l'acceptation écrite préalable des soumissionnaires.

Un contrat obligeant les parties est en vigueur une fois signé par le PROE et le soumissionnaire retenu. Toute discussion contractuelle, tout travail effectué ou toute marchandise fournie avant la signature d'un contrat ne constitue pas un contrat contraignant.

Pour toute plainte concernant les appels d'offres du PROE, veuillez-vous référer à la section Plaintes du site web. <http://www.sprep.org/accountability/complaints>

Termes de Référence

Mise en place de parcelles de démonstration d'agroforesterie à Kouaoua (province Nord, Nouvelle-Calédonie)

Lieu de service	Nouvelle-Calédonie
Type de mission	Démonstration de terrain
Niveau d'engagement	Provincial
Langues requises:	Français
Date de démarrage	1 ^{er} Février 2025
Durée du contrat	Environ 9 mois : Février 2025 – Octobre 2025
Supervision	Coordinateur PEBACC+ pour la NC et W&F

Contexte

Le projet PEBACC+

Le projet régional PEBACC+ (*Pacific Ecosystem-Based Adaptation to Climate Change Plus*) vise à renforcer la résilience des écosystèmes, des économies et des communautés par la mise en œuvre de démonstrateurs de terrain, la planification et l'institutionnalisation de l'approche de l'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes (AfE) et les Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour l'Adaptation au changement climatique.

PEBACC+ est mis en œuvre par le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) de mars 2022 à janvier 2026 aux Iles Fidji, au Vanuatu, aux Iles Salomon, à Wallis-et-Futuna et en Nouvelle-Calédonie avec un co-financement de 4 M€ de l'Initiative Kiwa au travers de l'Agence française de développement (AFD) et de 1,8 M€ du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Un comité de pilotage régional assure le suivi de sa mise en œuvre à l'échelle régionale.

En Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, le PROE s'appuie sur un consultant à temps plein pour la coordination de PEBACC+, appuyé par l'équipe régionale du PROE. En Nouvelle-Calédonie, le Comité de Pilotage Pays a officiellement lancé le projet PEBACC+ le 12 octobre 2023.

La composante 2 du projet PEBACC+ qui bénéficie à la Nouvelle-Calédonie comprend 3 objectifs :

- Mettre en œuvre des activités de démonstration de SfN dans chacune des 3 provinces (Sud, Nord, Îles Loyauté) ;
- Conduire un processus d'analyse et de cartographie de la résilience des écosystèmes, économies et populations et prioriser les options d'AfE identifiées ;
- Accompagner les acteurs du territoire dans l'intégration de l'AfE et des SfN dans leurs documents politiques et stratégiques.

Activité de démonstration de terrain PEBACC+ 2.2.2 : Sécurisation des ressources en eau à Kouaoua par la régulation des cerfs et cochons envahissants, l'amélioration de la maîtrise des feux et l'agroforesterie ; sous-activité Formation et Aménagement de parcelles de démonstration d'agroforesterie (ci-après dénommée « l'Activité »)

Suite à une orientation générale de la province Nord (PN), l'équipe projet PROE-PN a initié un processus de concertation locale auprès des trois tribus de la vallée de Kouaoua (Méchin, Ouérou Pimé, Konoyes

Shaoué) permettant d'établir de manière participative et inclusive un modèle des impacts locaux du changement climatique et une « programmation » (=plan d'action) qui ont été validés localement et consolidés dans une note de concept qui rassemble l'ensemble des éléments de planification.

Les interventions de terrain sont conçues pour être facilement reproductibles à l'échelle des besoins et des enjeux avec un coût/efficacité convaincant.



Le bassin versant de la Kouaoua couvre environ 11 000 hectares de zones montagneuses, dont 5 000 hectares de savanes.

Les 3 tribus (Konoyes Shaoué, Ouérou Pimé, Méchin) comprennent environ 250 habitants qui valorisent un espace agricole vivrier (jardins de cases mêlées aux savanes en fond de vallée) de quelques centaines d'hectares ; quelques vergers de rente et quelques ventes locales contribuent à l'économie formelle et informelle ; quelques dizaines de parcelles agricoles sont identifiables par télédétection ; la plupart mesurent quelques ares et se situent en fond de vallée, à proximité des habitations et des routes et pistes.

Cette vallée montagneuse est d'importance culturelle Pays, avec un savoir-faire historique majeur de tarodières inondées, actuellement abandonnées notamment à cause des dégâts provoqués par les cochons féroces. Le feu est le principal outil d'entretien de l'espace pour le maintenir ouvert, les savanes fournissant diverses ressources naturelles ligneuses et non ligneuses d'importance.

Une partie de la population est impliquée dans l'activité minière sur la commune ; le niveau d'aménagement (route goudronnée, maisons communes...) et de propreté générale semble (comparativement à d'autres tribus) relativement élevé, y compris en lien grâce à un soutien des entreprises minières locales. Plusieurs projets de développement local ont été menés dans la vallée par l'antenne DDEE-PN de Canala, en partenariat avec des associations comme Arbofruits, BioCaledonia et l'ANCB dans le cadre de PROTEGE.

Pour sécuriser les ressources en eau des sols agricoles et ainsi soutenir la résilience alimentaire par les Solutions fondées sur la Nature, un accompagnement à la mise en place de parcelles de démonstration en agroforesterie/permaculture/hydrologie régénérative est planifié ; 2 prestataires interviendront en tandem en 2025.

D'autres activités de démonstration incluent la régulation des cerfs et cochons envahissants et l'amélioration de la maîtrise des feux.

La Note de concept validée présente l'Activité de démonstration dans son ensemble (Annexe 1).

Objectifs de la mission

Objectif général :

➤ Renforcer la résilience du système de production alimentaire face au changement climatique. Cet objectif général sera poursuivi par l'amélioration de la régénération de la fertilité des sols, la réduction de l'érosion de sols, la réduction des impacts de ravageurs des cultures et la capacité de rétention en eau des sols... par des Solutions fondées sur la Nature.

Objectifs spécifiques :

- Initier/Former la population volontaire de la vallée de Kouaoua à l'agroforesterie et la permaculture
- Superviser la mise en place / l'aménagement d'au moins 6 parcelles agricoles de démonstration
- Impulser une dynamique d'amplification des actions engagées sur les parcelles de démonstration.

Notes :

Les techniques d'Agroforesterie promues devront porter une attention particulière à :

- Un design compatible avec les principes d'hydrologie régénérative (cf appel d'offres en cours),
- Un design qui réduise les intrusions de cerfs et cochons envahissants dans les cultures, et de manière générale tout ravageur des cultures,
- Un design et des pratiques qui permettent de :
 - 1° réduire le besoin d'usage du feu au sein des parcelles agricoles et
 - 2° réduire le risque de propagation du feu.

A ce stade, au moins 6 référents seraient prêts à s'impliquer et le nombre des volontaires pourrait être bien plus important. Le nombre exact et la taille des parcelles de démonstration à déployer/consolider seront ajustés avec les référents impliqués en prenant soin d'engager des actions démonstratives significatives et stimulantes.

La prestation sera conçue avec un rapport coût/efficacité explicite et convaincant pour être répliquable à l'échelle des enjeux et des besoins.

La prestation permettra de :

- favoriser un processus qui permette aux référents engagés d'agrandir leurs parcelles de démonstration afin d'atteindre une taille critique et ainsi assurer la stabilité de l'agro-écosystème et de constater et profiter des avantages de l'aménagement agroforestier,
- produire des résultats intermédiaires convaincants dans le temps du projet,
- répliquer une approche qui permette de mobiliser facilement, rapidement et à moindres coûts d'autres agriculteurs dans la vallée et au-delà,
- impliquer des techniciens pour renforcer leur capacité à concevoir l'aménagement d'autres sites selon les principes de l'agroforesterie et quel que soit le contexte (sites agricoles, urbains, ruraux...).

Les modalités de collaboration avec AGIR devront être explicitées, en lien avec leur proposition de projet soumise à l'appel à projets locaux auprès de l'Initiative Kiwa.

Périmètre de la mission :

Résultats attendus :

- Au moins 6 parcelles aménagées selon les principes d'Agroforesterie dans la vallée de Kouaoua
- Capacités locales en agroforesterie renforcées : au moins 20 agriculteurs de la vallée impliqués.
- Fiche technique et supports de communication simples diffusés auprès d'au moins 50 agriculteurs
- Dynamique d'amplification au-delà de la vallée impulsée, en lien avec la stratégie de réplification/amplification proposée.

- Perspectives stratégiques et Propositions de modalités de déploiement à une échelle supérieure de l'Agroforesterie en capitalisant et valorisant le travail engagé à Kouaoua

Activités pressenties :

- Lancement et Cadrage initial avec le Comité de suivi
- Coordination initiale avec les prestataires en Hydrologie régénérative dans le but d'ajuster ensemble le design des parcelles de démonstration.
- 1^o mission de terrain : Introduction du prestataire auprès des autorités coutumières et population locale, Diagnostic initial de terrain sur les 6 parcelles de démonstration de 250m² (au moins : à confirmer, chez 2 référents volontaires par tribu, soit 6 référents/parcelles de démonstration), Formation initiale des référents, Diffusion de supports de vulgarisation (fiches techniques)
- Proposition d'aménagement des parcelles de démonstration, y compris une proposition de calendrier, d'espèces et de nombre de plants à implanter...
- 2^o missions de terrain :
 - Validation des propositions d'aménagements avec les référents,
 - Aménagement des parcelles selon les propositions convenues et validées. NB : le prestataire fournira les plants (et autres intrants éventuels).
 - Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation-coapprentissage.
 - Assurer l'ajustement du design et débiter l'amplification à l'échelle de la vallée,
 - Poser les bases d'une stratégie d'amplification/réplication.
- Si d'autres missions sont jugées nécessaires, cela doit être précisé dans la proposition des soumissionnaire.
- Rédaction et présentation d'un rapport final (V0) auprès du Comité de suivi
- Restitution finale auprès de la population locale, y compris un atelier de capitalisation des enseignements et de partage autour des perspectives de réplication/amplification identifiées.

Notes :

Le prestataire peut proposer d'autres modalités d'intervention, avec des activités et/ou une organisation différentes.

L'expert en Hydrologie régénérative interviendra sur place sous la coordination technique et en présence du prestataire en Agroforesterie.

La restitution finale pourrait se faire dans le cadre d'un évènement co-organisé entre le projet PEBACC+ et la province Nord (Club Climat ? – à confirmer).

PEBACC+ conduit des activités de démonstration d'agroforesterie à Fiji notamment ; un lien pourra être établi pour favoriser les échanges d'expérience.

La province Nord ne souhaite pas que les agriculteurs impliqués soient rémunérés pour leur travail ; des intéressements peuvent être envisagés par le prestataire. Le PROE a commandé la fabrication de 50 grelinettes que le prestataire pourra distribuer, notamment aux personnes participant volontairement à l'aménagement des parcelles de démonstration chez les référents, en prenant soin de recueillir les bons de réception du matériel.

Livrables et calendrier de paiement prévisionnel :

No.	Livrables	Délai	Paiement (%)
1	Rapport de démarrage	1 ^o février 2025	30%
2	Rapport d'avancement	15 juin 2025	50%
3	Rapport final	31 octobre 2025	20%
	Total		100%

Un budget maximal de USD \$25,000 est disponible pour cette prestation.

Contenu attendu des livrables :

Livrable 1 : Rapport de démarrage :

- Reformulation de la compréhension du besoin
- Compte-rendu de la rencontre de lancement/cadrage initial
- Proposition d'intervention initiale consolidée

Livrable 2 : Rapport d'avancement :

- Activités réalisées
- Recommandations préliminaires pour une stratégie d'amplification

Livrable 3 : Rapport final :

- un rapport technique avec :
 - les activités réalisées, les résultats obtenus et un bilan financier détaillé
 - un bilan critique de l'intervention, notamment les chiffres clés relatifs aux indicateurs de PEBACC+ (Annexe 2), les enseignements/leçons apprises ...
 - une proposition chiffrée pour une stratégie d'amplification à une échelle supérieure significative, cohérente et pertinente (max 4 pages),
- les supports de formation/vulgarisation.
- Un bilan carbone
- Annexes

Le contenu détaillé des livrables pourra être ajusté et précisé par le Coordinateur PEBACC+ au cours de la mission.

Les livrables 1 & 2 ne devraient pas dépasser 2000 mots environ et 5000 mots environ pour le rapport final (texte, hors annexes).

Chaque mission de terrain fera l'objet d'un rapport de mission succinct (1000 mots max + photos et fiches de présence signées). Ces rapports de mission font partie des livrables attendus et seront annexés aux rapports.

Le prestataire fournira un relevé de conclusions dans les 2 jours ouvrés après chaque rencontre avec le comité de suivi ; ces éléments font partie des livrables et annexés aux rapports.

Avancement et suivi de la prestation

Equipe de suivi mobilisée (Comité de suivi) :

- PROE : Coordinateur PEBACC+ en NC+W&F
- PN : Technicien production végétale Sud minier et Technicien forestier Sud minier. Si nécessaire : Chef District forestier Est, Coordinateur Plan Climat Energie de la Province Nord, Chef d'Antenne DDEE Sud minier, Référent Service Agricole pour l'Agroforesterie.

Modalités de suivi :

- Le prestataire identifiera à la signature de la convention un référent technique et un référent administratif et financier pour le suivi de cette prestation ;
- Sur invitation du coordinateur PEBACC+, une rencontre de lancement et de cadrage initial aura lieu en présence de l'équipe de suivi mobilisée.
- Le comité de suivi se rencontrera tous les 3 mois (ou plus fréquemment sous impulsion de l'un au moins de ses membres) pour faire un point d'avancement. Le prestataire en agroforesterie préparera et partagera en amont de la rencontre les éléments d'avancement et de perspectives, ainsi que les sujets à discuter et les points de validation.
- Le prestataire fournira trimestriellement un tableau synthétique des actions réalisées. Ce tableau comprendra une prévision indicative des actions à effectuer pour la période suivante et toutes informations essentielles à l'analyse et à la compréhension du déroulé de la mission. Il intégrera un suivi et renseignement des indicateurs (cf Annexe 2).
- Les prestataires en agroforesterie et en hydrologie régénérative échangeront en direct pour leurs besoins commun et feront appel au coordinateur PEBACC+ NC pour tout besoin spécifique.
- Le prestataire est invité à garder un contact étroit et régulier avec le Coordinateur PEBACC+ selon ses besoins et perspectives, notamment pour alerter précocement sur toute opportunité ou

difficulté notoire.

Communication :

- Le prestataire est encouragé à diffuser des informations relatives à son engagement auprès de PEBACC+ et de l'avancement de ses activités via ses médias habituels, notamment de courtes vidéos avec interview des bénéficiaires.
- Toute communication du prestataire relative aux activités réalisées dans le cadre de PEBACC+ s'alignera sur la charte de communication de PEBACC+ et de l'Initiative Kiwa ;
- Les projets de communications seront soumis pour avis au coordinateur PEBACC+ en Nouvelle-Calédonie 24h avant diffusion ; sans réponse de sa part dans ce délai, son avis sera réputé favorable et le prestataire pourra diffuser les éléments soumis.

Considérations spécifiques relatives à la situation d'insécurité et d'incertitudes liées en date de juillet 2024 :

Considérant la situation d'insécurité localisée et d'incertitudes en date de Juillet 2024, le fournisseur accordera une attention particulière à 1° la faisabilité des activités décrites dans des conditions de sécurité satisfaisantes et à 2° alerter le coordinateur PEBACC+ sur 2.1 d'éventuels délais à anticiper, voire 2.2 besoins d'ajustement des activités prévues. Le coordinateur PEBACC+ informera le Secrétariat Kiwa et l'AFD de ces délais et besoins d'ajustements, ces derniers devant faire l'objet d'une approbation par l'AFD. Le Secrétariat Kiwa a transmis des lignes directrices détaillées dans ce sens ; cf Annexe 3.

Données d'entrées :

- Note de concept Activités de démonstration PEBACC+ en province Nord (Annexe 1)
- Termes de référence de la prestation d'Hydrologie régénérative
- Outil d'auto-évaluation SfN de l'UICN
- Kmls de la zone d'intervention, zone anthropisée, parcellaire agricole...
- GeoPortail du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie : [Explo Cart'Eau](#) et [Explorateur cartographique | Géorep \(georep.nc\)](#)
- Données et connaissances à dire d'experts (à mobiliser pendant le Comité de suivi) sur les pratiques agricoles de la zone.

Qualifications requises :

- Solutions fondées sur la Nature pour l'Adaptation au changement climatique, Adaptation fondée sur les écosystèmes ;
- Analyse et planification stratégique de la conservation de la nature en milieu agricole ;
- Travail en réseau et partenariat avec d'autres prestataires sur un même projet ;
- Planification et Suivi de chantier ;
- Démarches participatives et concertation en milieu vivrier interculturel, notamment kanak ;
- Suivi-Evaluation-Coapprentissage et Systèmes d'informations ;
- Rapportage technique, y compris renseignement d'indicateurs ;
- Expérience et capacité à travailler de manière inclusive avec des populations locales et leurs organisations de la société civile ;
- Expérience démontrée en renforcement des capacités des acteurs locaux ;
- Communication digitale constructive et inspirante vers un large public ;

Équipement et matériel ; frais de mission :

Le prestataire fournira tout le matériel et équipement nécessaire à la réalisation de sa mission, y compris les plants agroforestiers, les tronçonneuses, broyeurs et EPI si nécessaire, les sécateurs et couteaux-scie...

Le prestataire pourra solliciter l'appui du Coordinateur PEBACC+, voire du personnel de la province Nord, si ceux-ci l'estiment possible dans leur plan de charge.

Le prestataire fera son affaire de tous ses frais de mission et frais d'édition, d'impression et de diffusion des supports de vulgarisation et de formation.

Annexe 1 : Note de concept « Sécurisation des ressources eau à Kouaoua »

**PEBACC+
“Pacific Ecosystem-Based Adaptation to Climate Change Plus”**



Remarque préliminaire

Le contenu de cette note de concept, commentaires et réponses inclus, date du 9 Mai 2024. Il a été précisé et rediscuté entre Pebacc+ et le Secrétariat Kiwa le 2 juillet 2024, à la lueur des événements survenus en Nouvelle-Calédonie depuis le 13 Mai 2024.

L'activité de régulation des cerfs est potentiellement remise en question. Le cas échéant, des activités alternatives sont envisagées relatives à l'aménagement des territoires de chasse par les SfN et la mise en place de pare-feux végétalisés, en partenariat avec la FFCNC (fédération des chasseurs).

Le PROE et les partenaires de Pebacc+ s'engagent à tenir informés l'AFD et le secrétariat Kiwa (i) d'une part du déroulement du processus de concertation autour des solutions concrètes pour améliorer la maîtrise du feu, et (ii) d'autre part de toute évolution de contexte ou changement significatif dans les actions envisagées, qui nécessitera une approbation avant mise en oeuvre.

1. Coordonnées du demandeur

Quelle entité assure le portage institutionnel ?		
Organisation	Nom légal complet (et acronyme) :	Province Nord
	Type d'organisation : (association locale, ONG internationale, université, service du gouvernement, municipalité etc.)	La province est l'autorité compétente en matière environnementale, notamment les Solutions fondées sur la Nature pour l'adaptation au changement climatique.
Personne de contact	Nom :	Martin Brinkert & Alex Dahi
	Poste :	Chef du District Forestier Est, Service Milieux et Ressources Terrestres Chargé du Plan Climat Energie de la Province Nord, Service du Développement



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

	Durable
Adresse courriel :	m.brinkert@province-nord.nc a.dahi@proince-nord.nc
Téléphone :	M Brinkert : 47 72 65 ; 79 25 62 A Dahi : 42 6711

La province Nord s'est impliquée significativement dans l'orientation et le lancement de PEBACC+ jusqu'à finaliser cette Note de concept : suite à une introduction formelle d'AbondaNCe (F Tron) par le PROE (N Rocle) le 26 juillet (déclinant par la même occasion la proposition d'intervention pour PEBAC+ telle que reformulée par la DDEE depuis l'étude de faisabilité/NEP), François Tron s'est rapproché de la DDEE. Sur la base des éléments fournis par la Province Nord (Alex Dahi, Martin Brinkert, Louka Washetine) lors d'une 1^o rencontre technique le 17 août 2023, un 1^o jet de note de concept et de cadre logique (avec ventilation provisoire du budget disponible et de matrice des responsabilités) a été développé et soumis par François Tron à l'avis de la province Nord ; ces éléments sont restés sans réponse jusqu'à fin novembre 2023, avec un positionnement à distance de la province Nord pour le Comité de Pilotage de lancement de PEBACC+ le 12 octobre 2023, faisant suite à une rencontre informelle entre la délégation du PROE et le Directeur du Développement Economique et de l'Environnement le 11 octobre 2023. La province Nord, appuyée par la Mairie de Kouaoua, a initié la consultation des populations locales fin novembre 2023 ; en présence du coordinateur PEBACC+, 4 autres rencontres de concertation et ateliers participatifs ont conduit à consolider la Note de Concept, qui a été visée par le Chef de Services des Milieux et Ressources Terrestres, le Chef d'Antenne DDEE Sud Minier et le Directeur DDEE.

La province Nord poursuivra son implication selon l'Annexe 1.4, qui détaille la répartition des responsabilités avec le Coordinateur PEBACC+ et les autres organisations intervenant sur le projet.

Projets passés/en cours/émergents gérés par la province Nord, pertinents pour PEBACC+ :

Titre du projet	Objectifs et activités pertinents p/r PEBACC+	Période	Budget (Bailleurs)	Enseignements / Leçons tirées de ces projets qui pourraient bénéficier aux Démonstrateurs PEBACC+ en PN.	Opportunités d'amplification (cf Notes de concept qui découleront de l'ESRAM).
Suivi de l'état de santé des rivières et de l'AEP	Construction d'un outil de suivi simple qui pourrait être mis en œuvre sur le terrain par des techniciens ou gardes nature, via des mesures simples et des observations qualitatives	2010		-adaptation de l'outil réactualisé par le SAGE ?	-perspectives d'ateliers de travail à la suite des travaux CNRT
Plan de gestion de la RNS (réserve de nature sauvage) Thônié (Mt Panié)	Protection des forêts p/r Cerfs et Feu (notamment)	2010-2019	Qqs centaines de millions CFP (PN, Rain Forest Trust, Nia Tero, BEST, CI...)	Résultats du Suivi Feu non valorisés Réduction des surfaces brûlées en lien avec la création d'activités locales, notamment l'incitation des chasseurs à la régulation des cerfs (sensation non vérifiée) Nécessité de pérenniser l'action / régulation cerf par des moyens qui survivent aux péripéties organisationnelles et enjeux fonciers/coutumiers/politiques/financiers locaux Bénéfices de la régulation hélicoptérée nécessite un engagement de moyen/long terme.	Régulation des cerfs/Incitation des chasseurs pour réduire l'impact Cerfs+Feu et protéger/restaurer les forêts et les ressources en eau à large échelle
ICONE Initiatives pour le Contrôle des Ongulés en province Nord en faveur de	1.Réaliser des tests de régulation des cerfs et	2011-2013	102 Mo F CFP (77Mo PN + RH	•Concertation locale autour des techniques à tester	-logique d'intervention

	cochons envahissants avec la population locale sur des sites à enjeux multiples •2.Apporter des éléments de cadrage pour une stratégie provinciale		partenaires)	Mise en œuvre opérationnelle •Elaboration d'indicateurs (coûts/hectare ; efficacité...) •Evaluation économique des dégâts •Identification des zones prioritaires	-vision long terme -plusieurs scénarios selon les caractéristiques terrain et objectifs
Dispositif mâchoires primées	Réduire les dégâts de cerfs	2008-2019	Qqs centaines de millions CFP (APICAN)	Prélèvement des mâchoires pas dans les zones prioritaires	
PROTEGE/Cerfs	Réduire les dégâts de cerfs sur 3 zones prioritaires de 10.000 hectares chacune	2019-2024	400 Mo CFP (UE/PROE + Agence rurale ; mise en œuvre ANCB)	Chasseurs de Kouaoua très performants 6Mo pour 200 ha en 7 mois 2 cerfs/hectares	Besoin de pérenniser le mécanisme de financement et de le faire monter en puissance
"Programme" de restauration des BV AEP	Restauration forestière et protection de 10 bassins versants AEP en PN	2008 > 2021	7 Mo FCP / an en moyenne (PN essentiellement + 120j.h/an staff PN)	>Diagnostic initiaux >techniques de reforestation >règles d'usages à convenir par les autorités coutumières sur l'emprise des BV à protéger > Bilan CI 2021 : Améliorer la qualité des plants de pépinières en tribu + Renforcer la maîtrise du feu > Pas d'indicateur Eau...	Stratégie de reforestation PN en cours d'élaboration. 26 532 hectares de BV AEP sont dégradés en PN (soit 36% des surfaces totales de BV AEP en PN). Une proportion probablement significative des savanes (sur substrat non ultramaphique) est probablement (très) fortement impactée par les cerfs et une proportion relativement importante de ces savanes et maquis est également +/- régulièrement impactée par les

PA MULIP DIELI MWO - Projet OFB/PN sur Touho	Reconquérir la biodiversité dans les savanes	Janv 2020 – sept 2022	74 Mo F CFP (OFB+PN)	>cartographie et planification participative. Avec la contrainte d'avancer au rythme des décisions des conseils des chefs de clans. >boite à outils « reconquête de biodiversité »	feux. >technique de plantation par ilots forestiers >brulage dirigé pour protection des parcelles à enjeux
PROTEGE / Agroforesterie	PROTEGE / Fermes pilotes Johanney Taramoin AGIR Soutien PN à Arbofruits	2019-2024	Qqs dizaines de Mo CFP en PN ? (UE/CPS)	Engouement culturel pour l'agroforesterie, y compris une piste de solution pour faire évoluer les pratiques de feu	Mise à jour du CODEV Agriculture
INCENDIES : orientations province Nord	Campagne de communication/sensibilisation	Depuis 1970			Adaptation des messages
	Thèse Marie TOUSSAINT : L'épreuve du feu : politiques de la nature, savoirs, feux de brousse et décolonisation en Nouvelle-Calédonie	2011-2017		Importance de la considération des usages et pratiques du feu	
	Lancement du cadre technique d'une doctrine PN « incendie » qui vise à déterminer dans quels cas la collectivité engage des poursuites judiciaires	2019	RH PN	-identification des enjeux principaux -élaboration d'un outil SIG test -identification d'éléments réglementaires ou juridiques à définir ou faire évoluer	



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

	Contribution au groupe de travail sur les pare-feux végétalisés (pilottage : CI)	2021-au-jour d'hui	RH PN	-cadrage technico-économique -partages d'expériences ; notamment mise en place de 300ml de bande de bourao à Touho	-développement « pays » de la méthode (portage CI) via collaboration avec l'INRAE, l'IRD et l'Univ de Lincoln (NZ)
	Partenariat avec la DSCGR sur l'utilisation du brûlage dirigé	2021	RH PN	mise en œuvre participative de : -feux précoces contrôlés pour nettoyer une parcelle de niaoulis -bandes coupe-feu pour protéger des boisements	
	Projet TOU-EAU (protection et restauration des 6 BV AEP de la commune de TUO CEMUHI (TOUHO))	2024-2026	30 Mo FCP (PN + Fonds vert ETAT)	Mise en œuvre de solutions combinées pour la protection des captages, notamment contre le risque incendie (règles, panneautage, coupes feux)	-contribution aux référentiels de coûts et d'efficacité technique
	Projet « Amélioration de la maîtrise des incendies en PN » Contenu : >étude cartographique ; création d'un indice « risque d'incendie » ; élaboration d'un outil SIG d'aide à la décision >groupe de concertation pour proposer des recommandations ; évolution de la réglementation provinciale et de la politique provinciale,	2024>2027	172 Mo CFP (PN / 0,6 ETP en poste + contrat de plan Etat/PN pour investissements + Fonds vert pour Fonctionnement)	-site PEBACC+ comme site pilote « incendie », avec potentialité d'y affecter une RH dédiée à l'animation sur place (à confirmer) -Implication d'acteurs de Kouaoua pour le groupe de concertation ?	-alimenter le projet de doctrine incendie -alimenter le projet de stratégie PN (gestion des incendies, communication...)



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

	<p>activation d'une doctrine judiciaire</p> <ul style="list-style-type: none">>animation sur sites pilotes démonstratifs pour la mise en œuvre de mesures de gestion des incendies et de restauration>élaboration d'une nouvelle stratégie PN de communication>équipement/aménagement de moyens de lutte sur sites à enjeux ; création et équipement d'une unité de sensibilisation et d'intervention provinciale				
<p>Outil d'aide à la décision « Diagnostic bassin versant »</p>	<p>Outil SIG développé par le SAGE-PN sous forme de modules paramétrables/pondérables permettant de croiser pressions et enjeux afin de prioriser des actions à l'échelle provinciale</p>	<p>5 Mo CFP</p>	<p>2023-2024</p>	<p>Utilisation de l'outil pour diagnostic des bassins versants de la zone / confrontation avec perceptions locales</p>	<p>Identification des bassins prioritaires / changement d'échelle pour réplique de PEBACC+</p>

2. Description du projet

Titre du projet :	
Pays/territoire de mise en œuvre :	Province Nord
Site du projet (le cas échéant) :	Bassin versant captage AEP Konoyes-Shaoué et vallée impliquant 3 tribus (Tribus de Méchin, de Ouérou-Pime et de Konoyes Shaoué)
Date prévue de début du projet :	Début de la réflexion interne aux services provinciaux : octobre 2023 1 ^o rencontre en tribu : 30 novembre 2023, avec une période de concertation initiale qui pourra s'étaler sur le 2 ^o et le 3 ^o trimestre 2024. Cf Annexe 1.2 pour certains éléments détaillés relatifs au processus de concertation envisagé. NB : Ce processus se doit d'être flexible, pour s'adapter au rythme des avancées et des contraintes de terrain.
Durée du projet (mois) :	Max 17 mois ; les activités concrètes de terrain se termineront le 31 août 2025.
Aire géographique : Pays, territoire, région, sous-région, bassin, aires protégées, corridor, etc. Si possible, donnez une taille estimée en hectares.	Vallée de la rivière Kouaoua avec les tribus de Konoyes-Shaoué, Ouérou-Pimé et Méchin. Une partie de la vallée est une Zone prioritaire pour la régulation des cerfs et cochons envahissants et une Zone Clé de Biodiversité. Le BV AEP de « La Vallée » est prioritaire à l'échelle communale et Pays. Superficie de la zone : 11 000 ha
Bénéficiaires : <i>Estimez la population totale des bénéficiaires cibles et une ventilation approximative par :</i> - nombre de ménages, - nombre de femmes et d'hommes - nombre de jeunes - tout autre bénéficiaire cible	Recensement 2019 ISEE : <ul style="list-style-type: none"> • Konoyes-Shaoué : 59 • Ouérou-Pimet : 61 • Méchin : 119 Soit un total de 239 personnes. Les bénéficiaires indirects, en lien avec la dynamique multi-acteurs et les enseignements méthodologiques p/r l'Amélioration de la maîtrise des feux, l'Agroforesterie et Hydrologie régénérative et 3 ^o Régulation des cerfs comprennent 1 ^o l'ensemble de la population de Kouaoua (XXX habitants), 2 ^o les producteurs agricoles vivriers et familiaux du Pays (XXX foyers) et 3 ^o l'ensemble de la population de province Nord (40.000 habitants), voire du Pays (270.000 habitants).



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

Les informations détaillées ne sont pas disponibles à ce stade, mais sont demandées dans le cadre des ateliers participatifs/recontres de concertation préalables au CLPE.

Pertinence pour les composantes des projets locaux de l'Initiative Kiwa

- Comment le projet contribuera-t-il à l'adaptation au changement climatique et à la réduction de la vulnérabilité des bénéficiaires finaux du projet ?

La province Nord a orienté PEBACC+ sur la préservation des ressources en eau (eau potable, eau des sols agricoles, eau des rivières...) en lien avec le Plan Climat Energie de la province Nord (cf p11, § «Enoncé du problème»). Pour atteindre cet objectif, les actions s'orientent sur :

- La régulation des cerfs et cochons envahissants,
- L'amélioration de la maîtrise des feux,
- La promotion de pratiques culturelles résilientes : agroforesterie et hydrologie régénérative

Une régulation des cerfs et cochons envahissants et une amélioration de la maîtrise des feux efficace permettra de réduire l'érosion des sols et les apports de matières fécales dans les cours d'eau et de restaurer les sols et le sous-bois, favorable à l'infiltration de l'eau dans les sols et la recharge des nappes phréatiques, contribuant ainsi à sécuriser l'alimentation en eau potable, en quantité et en qualité et de restaurer progressivement l'état de santé des rivières.

Des pratiques culturelles résilientes seront promues dans le cadre de formations et de parcelles de démonstration d'agroforesterie et d'hydrologie régénérative, en incitant la population à participer à l'aménagement de ces parcelles de démonstration chez des référents ; tous les participants aux chantiers participatifs de mise en place des parcelles démonstratives d'agroforesterie et d'hydrologie régénérative recevront l'équipement de base nécessaire (grelinette...) ; cela permettra de contribuer à la souveraineté alimentaire et à pérenniser l'activité agricole à l'échelle de la vallée.

Considérant les fortes inter-relations entre ces 3 types d'intervention, l'orientation de PEBACC+ sur la « sécurisation des ressources en eau » revêt une dimension fortement intégrée ; L'impact de ces SfN pour l'adaptation au changement climatique seront effectives dans la mesure où leur financement sera sécurisé sur un pas de temps et une échelle adaptés (cf durée nécessaire pour opérer le changement de comportement à une échelle collective + régulation permanente d'espèces envahissantes à forte capacité de dispersion).

- Comment votre projet de Solutions fondées sur la Nature permettra-t-il de réaliser un gain net pour la biodiversité, l'intégrité des écosystèmes ou d'améliorer l'intégrité et la connectivité des écosystèmes ?

Une régulation des cerfs et amélioration de la maîtrise des feux efficaces permettront de réduire la prévalence de ces deux facteurs de pression sur les milieux (abondance relative des cerfs et cochons, surfaces brûlées et nombre de départs de feux...).

A moyen/long terme, ces activités favoriseront la régénération du sous-bois et des savanes (indice de biodiversité du sous-bois, couvert forestier des savanes, indice de fragmentation forestière...) et la stabilisation du régime hydrologique et de la qualité de l'eau (quelques pistes d'indicateurs ont été préliminairement identifiées sur la base de l'évolution de la situation de terrain selon le chef fontainier de la commune de Kouaoua : hauteur d'eau au



PROE

captage, quantité d'algues dans le trou d'eau au captage, couleur de l'eau, odeur de l'eau, temps de nettoyage du réservoir...); des indicateurs liés aux trous d'eau dans les rivières (et lochons + crevettes) seraient également pertinents à considérer.

- Comment votre projet abordera-t-il d'autres défis sociétaux en dehors du changement climatique, par exemple la santé, la pauvreté, l'eau, la sécurité alimentaire ?

La réduction de la population des cerfs et cochons envahissants et la formation des chasseurs à l'hygiène de la dépouille des animaux abattus pourrait réduire le risque de Leptospirose.

Les actions de régulation des ongulés envahissants amènent inévitablement des regroupements, partages et du lien social entre les protagonistes, de même que le partage de visions communes sur les questions relatives à l'évolution des milieux et au réchauffement climatique.

L'amélioration de la qualité de l'eau pourrait avoir un impact sur la santé publique et sur l'économie des foyers (témoignages locaux d'achat d'eau en bouteille en saison sèche) mais aussi sur la cohésion sociale si la fête de la crevette peut être remise en place...

Les activités d'agroforesterie et d'hydrologie régénérative contribueront à sécuriser l'activité agricole et la souveraineté alimentaire locale.

Enfin, il est attendu que 20-70 % du budget du démonstrateur terrain de PEBAACC+ soit reversé en rémunération et équipement des populations locales ; la différence dépend de la proposition de l'ANCB en matière de régulation des cerfs. Pour information, les autres dépenses comprennent la formation des populations locales en agroforesterie (16%), la mise en place d'un dispositif de suivi de l'eau par un consultant (6%) et les frais de déplacement du coordinateur PEBAACC+ et une contribution à la communication du projet (4%).

3. Note de concept

Énoncé du problème :

Les ressources en eau -cible/enjeu principal- sont particulièrement menacées par la dégradation des sols et du couvert forestier par les ongulés envahissants (cerfs et cochons) et les incendies, qui ont des impacts directs dans les bassins versants AEP notamment sur les sols et la végétation en lisière, en sous-bois et en savanes. Cela impacte indirectement le régime hydro-sédimentaire des rivières, la disponibilité et qualité de l'eau potable et agricole, et raréfie par conséquent les ressources naturelles. Les nappes phréatiques sur substrat non ultramafiques sont particulièrement modestes donc vulnérables à la sécheresse, renforçant les risques multiples liés à ces menaces qui interviennent en synergie avec le changement climatique (sécheresses et précipitations extrêmes notamment).

La flore et les sols de Nouvelle-Calédonie, qui ont évolué en l'absence de ces herbivores, sont très vulnérables aux ongulés envahissants. Le régime des incendies, combinée à la pression herbivore, implique une dynamique de régénération forestière naturelle assez faible, favorisant les végétations pyrophytes (environ les 2/3 des surfaces de savanes ont brûlé au moins 1 fois depuis 20 ans).

Dans un contexte de changement climatique, les incendies peuvent devenir une menace forte sur les forêts. Les savanes, entretenues par les incendies (même rares) constituent une forte capacité de charge pour d'importantes populations de cerfs envahissants (mesurée à 2 cerfs/hectares sur Kouaoua par PROTEGE), qui exercent en retour un impact significatif sur les forêts notamment. La population locale estime que la dégradation des forêts a déjà eu un



PROE

Impact sur le climat au niveau local, notamment les fortes chaleurs et la raréfaction des précipitations: Fin 2023, le captage principal de « La Vallée » était au plus bas de ce que les fontainiers aient vu jusqu'à présent, craignant un assec total. La qualité de l'eau s'est tellement dégradée que plusieurs habitants ne la boivent plus et achètent de l'eau minérale à la place et la population ne veut plus payer la mairie pour le service rendu.

Les ongulés envahissants impactent aussi les cultures vivrières et commerciales également affectées par le changement climatique (dessaisonnement des cultures, canicules, sécheresses... et pertes de rendement associés), avec des effets indirects sur les repères culturels.

Enfin, les rencontres de concertation en tribu révèlent une charge mentale importante parmi les riverains qui vilipendent les pays riches d'avoir détruit le climat stable et agréable dont les anciens ont bénéficié, tout en reconnaissant que les pratiques de feu actuelles ne soient pas adaptées, dans un contexte d'envahissement par les cerfs et cochons et de mutations profondes de la société par ailleurs.

NB : Le choix de la zone d'intervention et du thème s'est fait en rapport à l'axe stratégique n°14 sur « l'intensification de la gestion des ressources et des espaces naturels », du Plan Climat Energie de la Province Nord. Cet axe comporte 4 actions, dont 3 s'identifient au projet PEBACC+ PROVINCE NORD :

- *Action 48 : Renforcer les dispositifs de lutte contre les espèces invasives animales et végétales ;*
- *Action 49 : renforcer la lutte contre les feux de brousse et les opérations de restauration des sites dégradés ;*
- *Action 50 : accompagner les actions de lutte contre l'érosion terrestre et les phénomènes d'engravement et d'inondation des zones littorales du Sud Minier*

D'autres axes et actions sont également d'intérêt :

- *Action 18 : Améliorer la capacité des ressources naturelles et des productions agricoles à subvenir aux besoins alimentaires*
- *Action 19 : Réaliser une étude d'opportunité et d'évaluation de la réduction des émissions de GES par le développement de la filière sylvicole, des cultures sous couvert végétal (agroforesterie)*
- *Actions 42-47 : Optimiser la gestion de la ressource en eau (Axe stratégique n° 13)*

But du projet :

A long terme et selon un scénario de changement climatique modéré, d'efficacité à long terme des activités qui seront déployées par PEBACC+ et d'implication effective de la population avant que les connaissances traditionnelles ne se perdent, les populations de cerfs et cochons et les surfaces brûlées seront modestes, le sous-bois se régénérera, les forêts se redévelopperont dans les savanes, les ressources en eau et les cultures vivrières seront sécurisées.

La régénération naturelle des sous-bois et des forêts dans les savanes favorisera la stabilisation des sols par leurs systèmes racinaires et l'humus développé favorisera une bonne rétention des eaux de pluies et leur infiltration dans le sol. Les trous d'eau et les populations de crevettes et lochons se restaureront, permettant d'envisager à nouveau l'organisation des cérémonies associées.

Les populations seront plus résilientes aux effets du changement climatique en termes de canicules, de disponibilité en eau, de qualité de l'eau, d'alimentation vivrière et avec des activités

et revenus innovants liées à la protection et restauration des écosystèmes.

Cette vision de long terme dépasse le temps et l'échelle de PEBACC+ et devra être soutenue par un mécanisme de financement à long terme.

<p>Objectifs : <i>Expliquez les objectifs du projet : Objectif global (but du projet - impact à moyen ou à long terme auquel le projet contribuera) et objectifs spécifiques (changements résultant du projet)</i></p>	<p>Livrables / Résultats : <i>Quels sont les produits livrables ou les résultats chiffrés qui seront générés dans le cadre de la réalisation de cet objectif ?</i></p>	<p>Activités : <i>Quelles activités seront mises en œuvre pour atteindre cet objectif et produire les résultats escomptés ?</i></p>
<p>OG : Renforcer la résilience des écosystèmes, économie et populations</p>		
<p>OS1 : Renforcer la régulation des ongulés envahissants</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités locales (10 chasseurs locaux formés, dont >10% de femmes et >50% de jeunes <40ans) pour la régulation au sol, - Réduction de l'abondance des ongulés envahissants > 70% sur > 5.000 hectares, - Consolidation du dispositif de suivi-évaluation, notamment p/r eau. <p>Livrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif de suivi consolidé et opérationnel, avec un état des lieux initial courant 2024, - Rapports de lancement, méthodologique, d'avancement et final 	<p><i>Concertation entre les populations locales et l'ANCB sur les activités additionnelles que PEBACC+ pourra financer.</i></p> <p><i>Mise en place d'une convention avec l'ANCB sur 2024-août 2025, à hauteur max de 12M CFP.</i></p> <p><i>Renforcer de manière additionnelle les efforts de régulation des ongulés envahissants initiés par l'ANCB en mai 2023 dans le cadre de PROTEGE. Les orientations suivantes seront discutées avec l'ANCB :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - davantage de contrats de chasseurs (ex :5 contrats additionnels pour 2x4j/mois pendant 1 an), - attention particulière (mais non restrictive) de



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

		<p>la régulation sur le bassin versant AEP,</p> <ul style="list-style-type: none">- campagne d'abattage aérien (ex 20h de tir),- étude de faisabilité pour la clôture des 15 km de ligne de crête du bassin versant <p><i>Le dispositif de suivi-évaluation sera complété par :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- l'élaboration d'indicateurs « EAU ». Des pistes d'indicateurs / Eau ont été préliminairement identifiées sur la base de l'évolution de la situation de terrain selon le chef fontainier, à consolider en Q1/Q2 2024) : hauteur d'eau au captage, quantité d'algues dans le trou d'eau au captage, couleur de l'eau, odeur de l'eau, temps de nettoyage du réservoir... + état des trous d'eau et populations de crevettes/lochons ?
<p>OS2 : Améliorer la maîtrise des feux</p>	<p>Résultats attendus :</p> <p><i>Cartographie des surfaces brûlées la plus exhaustive possible</i></p> <p><i>Mise en discussion adaptée des usages du feu et des voies stratégiques (dont les SfN) pour améliorer la maîtrise du feu et réduire les surfaces brûlées à M/LT</i></p> <p><i>Mise en œuvre de SfN pour l'amélioration de la maîtrise des feux</i></p>	<p><i>Cartographier les surfaces brûlées depuis 2000 et rédiger un rapport d'analyse du régime de feu proposant des indicateurs de suivi et posant les bases méthodologiques de réplication de l'approche</i></p> <p><i>Conduire un processus de concertation avec les trois tribus pour identifier des voies stratégiques (dont les SfN) pour améliorer la maîtrise du feu et réduire les surfaces brûlées à M/LT, incluant des</i></p>



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

	<p>Livrables :</p> <p><i>Rapport d'analyse du régime de feu,</i></p> <p><i>Compte-rendus de rencontres de concertation (voire formalisation du CLPE), notamment en matière de théorie du changement et de programmation</i></p> <p><i>Rapport de mise en œuvre des solutions fondées sur la nature pour l'amélioration de la maîtrise des feux</i></p>	<p><i>entretiens bilatéraux et des ateliers de partage, aboutissant in fine dans l'identification de SfN précises.</i></p> <p><i>Mise en œuvre des solutions fondées sur la nature pour l'amélioration de la maîtrise des feux (pare-feux végétalisés à base de pyro-retardants ? opérations mécaniques et /ou brûlages dirigés pour d'aménagement des zones de chasse ?...)</i></p>
<p>OS3 : Promouvoir l'agroforesterie et l'hydrologie régénérative</p>	<p>Résultats attendus :</p> <p><i>3-10 parcelles de démonstration d'Agroforesterie et d'Hydrologie régénérative mises en place dans chaque tribu.</i></p> <p><i>au moins 5 personnes formées à l'Agroforesterie et d'Hydrologie régénérative dans chaque tribu.</i></p> <p><i>Intégration de 3 parcelles au moins au Dispositif Pays de suivi-évaluation des bénéfices biodiversité/climat/agriculture de l'AF/HR</i></p> <p>Livrables :</p> <p><i>Rapport de lancement, intermédiaire et final des activités de promotion de l'agroforesterie et d'hydrologie régénérative, y compris des éléments de suivi et d'évaluation de l'accroissement des capacités des bénéficiaires.</i></p>	<p><i>Identification de volontaires pour accueillir des sessions de démonstration et de formation à l'AF/HR</i></p> <p><i>Mise en place d'une convention entre le PROE et AGIR en partenariat avec PUHR (Association Pour Une Hydrologie Régénérative) / PermaLab</i></p> <p><i>Mise en œuvre d'une dizaine de sessions de démonstration et/ou de formation sur l'AF/HR</i></p>



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

Partenaires :

L'ANCB pourrait être en charge du volet de Régulation Ongulés envahissants et de consolidation des indicateurs associés

G Vama & M Sansonni, AGIR NC, interviendront en partenariat avec PermaLab sur le volet Agroforesterie et Hydrologie régénérative.

Les populations locales seront impliquées dans les activités de terrain par les partenaires identifiés qui seront conventionnés par le PROE directement.

20-70% du budget disponible reviendra aux populations en rémunérations et équipement, en fonction des orientations spécifiques des modalités de régulation des cerfs et cochons envahissants (tir en hélico versus régulation au sol).

Parties prenantes :

Listez les principales parties prenantes de votre projet.

- *La Province Nord (Services MRT & Agriculture & Développement Durable + Antenne Sud Minier + SAGE)*
- *L'Agence Néo-Calédonienne de la Biodiversité (ANCB)*
- *La Mairie de Kouaoua, notamment le Service de l'Eau*
- *Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (DAVAR, DSCGR)*
- *Conservation International*
- *Les populations des tribus de Konoyes-Shaoue, de Ouerou-Pime et de Méchin, via les coutumiers, les femmes et les jeunes.*

Consultations des bénéficiaires

Comment la consultation des parties prenantes a-t-elle contribué à la conception du projet

Les thématiques et zone d'intervention ont été préalablement identifiées par la province Nord.

La consultation des communautés locales s'est faite sur introduction par la mairie de Kouaoua et de son service Animation et avec la participation de son service Eau. Une réunion d'information s'est tenue le 20/11/2023 à la maison commune de la tribu de Konoyes-Shaoue, en présence d'une vingtaine de personnes des 3 tribus, puis le 13 décembre en présence de 30 personnes et du Coordinateur du projet PEBACC+. Le 15/01/24, une programmation simplifiée, sur la base de cette Note de Concept a été diffusée par la Mairie de Kouaoua aux autorités coutumières en amont de la rencontre du 20 janvier qui visait à ajuster certains détails de manière inclusive et introduire le processus de Consentement LPE des autorités coutumières. Le conseil des clans de Ouérou Pimé a alors été rencontré le 21 mars et celui de Méchin le sera courant avril.

4. Risques

Quels sont les risques potentiels (y compris ceux liés au changement climatique) pour la mise en œuvre réussie du projet ? Comment ces risques seront-ils traités ?

Risque 1 : Le volet « régulation des ongulés envahissants » tarde à se mettre en place, en raison de la non disponibilité de l'ANCB (acteur le plus légitime) pour porter cette action en 2024 et l'absence de visibilité sur les financements Agence rurale (et autres financements institutionnels) et programmation ANCB associée pour 2025, sur lesquelles PEBACC+ pourrait apporter une additionnalité.»

Taux de probabilité :

- Faible
- Moyen
- Haut

Expliquez vos mesures d'atténuation :

L'articulation et l'additionnalité des mesures de régulations du projet PEBACC+ par rapport au projet PROTEGE est discutée (et formalisée si nécessaire) entre l'ANCB et la province Nord.

Risque 2 :

Le niveau de validation et d'engagement des autorités coutumières sur tous les axes du projet reste anecdotique à l'échelle des tribus, notamment lié à des structures coutumières fragiles et des acteurs non légitimes. Le Consentement LPE ne peut pas être obtenu pour des actions à caractère collectif (Régulation cerfs notamment) et les actions ne peuvent pas être mises en œuvre.

Taux de probabilité :

- Faible
- Moyen
- Haut

Expliquez vos mesures d'atténuation :

Des mesures particulières de communication et de démarchage seront entreprises par l'équipe projet, ciblant notamment tous les chefs de clans de la zone. Une attention particulière est portée à l'implication de tous les responsables coutumiers, et à la diffusion à une échelle tribale efficace de l'avancement du projet.



PROE

Durabilité/Réplicabilité de l'environnement

Les effets du projet continueront-ils à se faire sentir après son achèvement ?

La méthodologie du projet peut-elle être reproduite dans le cadre de futurs travaux sur le site du projet ou ailleurs ?

Vue la dégradation très inquiétante des sous-bois des forêts et de la végétation en général, et particulièrement sur les reliefs de la chaîne montagneuse centrale de Nouvelle Calédonie, il est évident que 18 mois de régulation renforcée grâce à PE-BACC+ ne résoudra pas la surpopulation des ongulés envahissants, sans parler de la recolonisation de l'espace qui sera systématique.

De même faire évoluer les comportements, les pratiques et usages du feu nécessite un effort conséquent, à priori sur du moyen et plus raisonnablement long terme.

Répliquer ces activités à large échelle et sur un temps assez conséquent de trente ans nécessite des sources et mécanismes de financement conséquents qui seront explorées dans le cadre de l'analyse de résilience/processus ESRAM, tout en proposant le site démonstrateur comme support de mobilisation des décideurs (alerte sur la gravité de la situation et l'échelle des besoins, invitation pour visite de sites et rencontres lors d'évènements majeurs...).

A cette fin, la planification détaillée des activités du démonstrateur a commencé à identifier les moyens appropriés de mobilisation des décideurs coutumiers (District, Aire, Sénat), communaux, provinciaux et Pays (Agence rurale, Fonds pour l'Eau) et de la société civile (associations de chasseurs, d'agroforestiers, de femmes et de jeunes...), voire du secteur privé (compensation minière notamment).

En parallèle, les éléments de méthode (groupe de concertation incendie, parcelles agroforestières et techniques d'hydrologie régénérative, etc) ainsi que les résultats des actions 1/alimentent les stratégies provinciales en cours et 2/ renforcent les capacités des acteurs, contribuant à diffuser/élargir les actions réalisées durant le projet sur un moyen et long terme.

5. Budget

Données confidentielles

A noter par ailleurs que :

- Le personnel provincial est très impliqué sur l'animation du projet et la contribution à certaines composantes techniques, actuellement estimée à une quarantaine de jours déjà investis. Cf Annexe 1.4 pour la répartition des rôles et responsabilités.
- La province Nord mobilise PEBACC+ sur la régulation des cerfs et cochons de manière additionnelle au projet PROTEGE dont cette composante est mise en oeuvre par l'Agence Néo-Calédonienne de Biodiversité avec un financement parallèle UE (via le PROE) et Agence Rurale (AR) pour un montant de 21 millions CFP. Ce projet se terminant en septembre 2024, des discussions sont en cours entre l'ANCB, l'AR et la PN pour sécuriser une contribution financière prolongée, voire pérenne de l'Agence rurale sur cette zone au moins.

7. Questionnaire sur l'éligibilité et les sauvegardes environnementales et sociales

Les Sauvegardes environnementales et sociales constituent une procédure systématique qui garantit que les impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels sont évités ou minimisés autant que possible, et que les impacts positifs sont stimulés. Veuillez remplir le questionnaire ci-dessous.

Question	Réponse	Notes
Le projet consiste-t-il à acheter des terrains ?	Non	Les fonds Kiwa ne peuvent pas être utilisés pour acheter des terres
Les aspects ou objectifs relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes ont-ils été inclus dans chaque activité ?	Oui	Lors de nos demandes de rencontre auprès de la Commune et des autorités coutumières, nous précisons que nous souhaitons donner la parole à l'ensemble des types d'acteurs, notamment les femmes et les jeunes et autres groupes habituellement moins vocaux/écoutés, tout en reconnaissant que la décision revient aux autorités compétentes et/ou traditionnelle. De facto, les femmes sont effectivement présentes et s'expriment pendant les rencontres d'information et de concertation lors des ateliers participatifs, y compris en leur en dédiant certains. Cette inclusion s'avère pour le moment moins effective pour les jeunes et nous y portons une attention particulière.
Le projet est-il susceptible de produire des impacts néfastes sur l'environnement ? <i>(y compris la perte/dégradation des forêts, des récifs coralliens, des mangroves, des herbiers marins ou d'autres habitats naturels)</i>	Non	Dans l'affirmative, fournir des détails et expliquer comment ces impacts seront atténués.
Le projet est-il susceptible d'avoir un impact négatif sur les biens culturels physiques ? <i>(y compris ceux qui sont importants pour les communautés locales et/ou qui ont des valeurs archéologiques, paléontologiques, historiques, religieuses ou naturelles uniques)</i>	Non	Les fonds Kiwa ne peuvent pas être utilisés pour financer un projet susceptible d'avoir un impact négatif sur les biens culturels physiques.
Le projet consiste-t-il à réinstaller physiquement les gens ?	Non	Les fonds Kiwa ne peuvent pas être utilisés pour réinstaller physiquement des gens.



PROE

Ministère de l'environnement

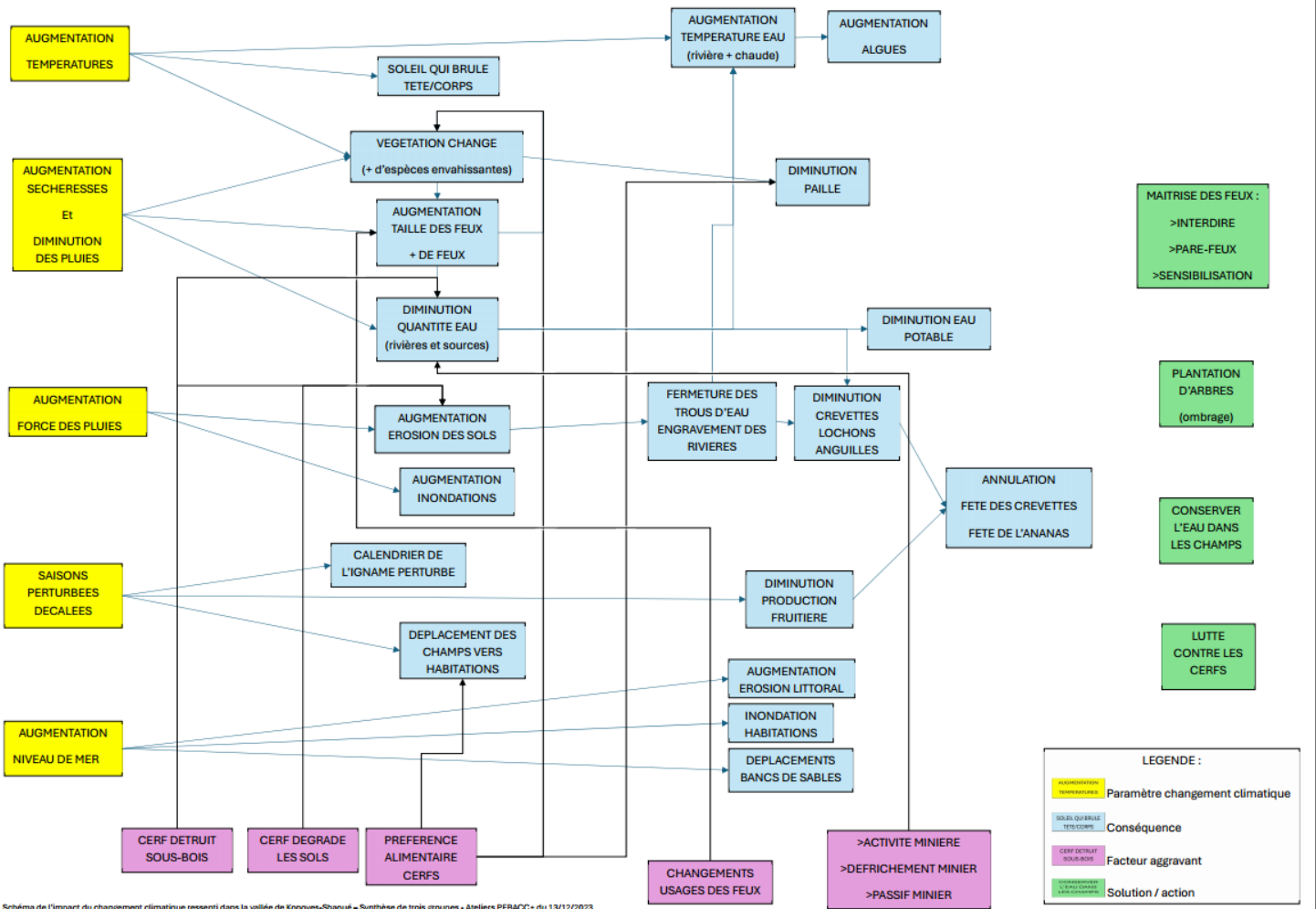
<p>Le projet introduira-t-il ou renforcera-t-il les restrictions à l'accès aux ressources naturelles et/ou aux revenus associés ? <i>(par exemple, en établissant une aire protégée)</i></p>	Non	Dans l'affirmative, fournir des détails et expliquer comment les impacts négatifs sur les communautés touchées seront atténués.
<p>Le projet se déroulera-t-il sur des terres ou des territoires traditionnellement détenus, occupés ou utilisés par des autochtones ?</p>	Oui	Toutes les actions sont concertées avec la population locale et ne devraient donc en théorie pas comporter d'impacts négatifs. La « programmation » demandée autour de notre plan d'action fera l'objet de la formalisation de consentement libre, préalable et éclairé.
<p>Le projet comprendra-t-il l'utilisation d'herbicides, de pesticides, d'insecticides ou de tout autre poison pour l'élimination des espèces envahissantes ?</p>	Non	Dans l'affirmative, fournir des détails, y compris le nom de l'herbicide, du pesticide, de l'insecticide ou du poison.

8. Auto-évaluation de votre proposition de projet

Veillez réaliser une auto-évaluation de votre projet selon les critères standard des Notes de concept Kiwa :

Critères	Détails	Note / 10
1. Pertinence	Alignement sur les priorités d'investissement du volet Projets locaux de l'Initiative Kiwa, y compris la contribution à l'adaptation au changement climatique	7
	Tenir compte du contexte national/régional et des « besoins »	9
2. Faisabilité	Tenir compte de la complexité et de la portée des travaux proposés	6
	Tenir compte de la capacité de gestion et de la capacité technique du demandeur	7
	Envisager des synergies avec d'autres projets/initiatives	8
3. Qualité technique	Considérer si les objectifs proposés sont réalisables et contribuent au but proposé.	8
	Considérer si les activités proposées contribuent à l'atteinte des objectifs proposés	9
	Considérer si les activités proposées produisent des résultats et des impacts escomptés.	7
4. Rentabilité	Considérer si le budget proposé est approprié compte tenu du coût probable des travaux proposés.	9
	Considérer la capacité du demandeur en matière de gestion financière	10

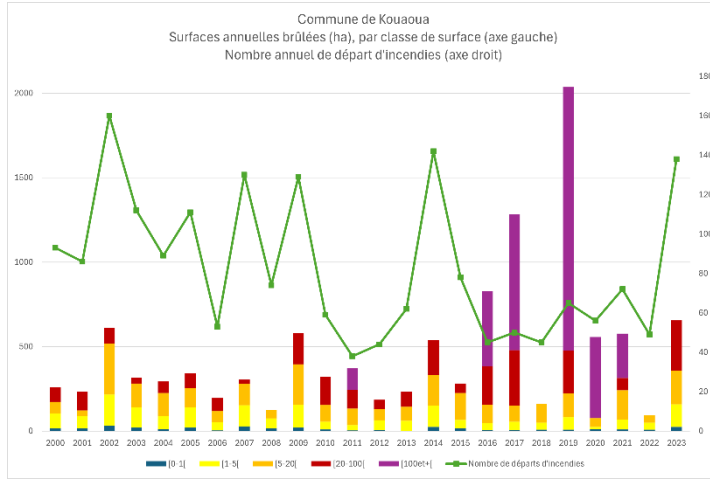
Annexe 1.1 : Schéma conceptuel du changement climatique selon la population locale



Annexe 1.2 : Programmation soumise au CLPE

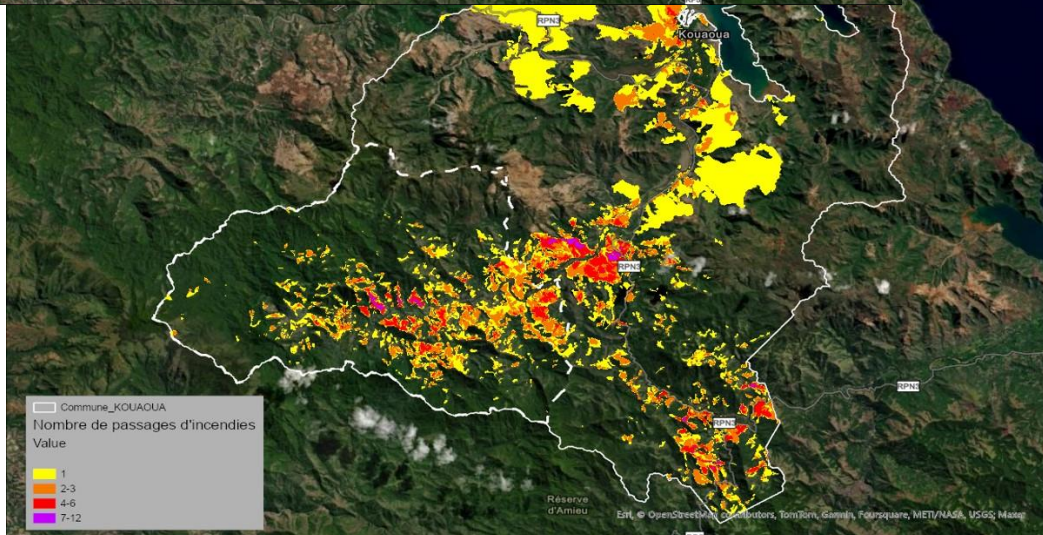
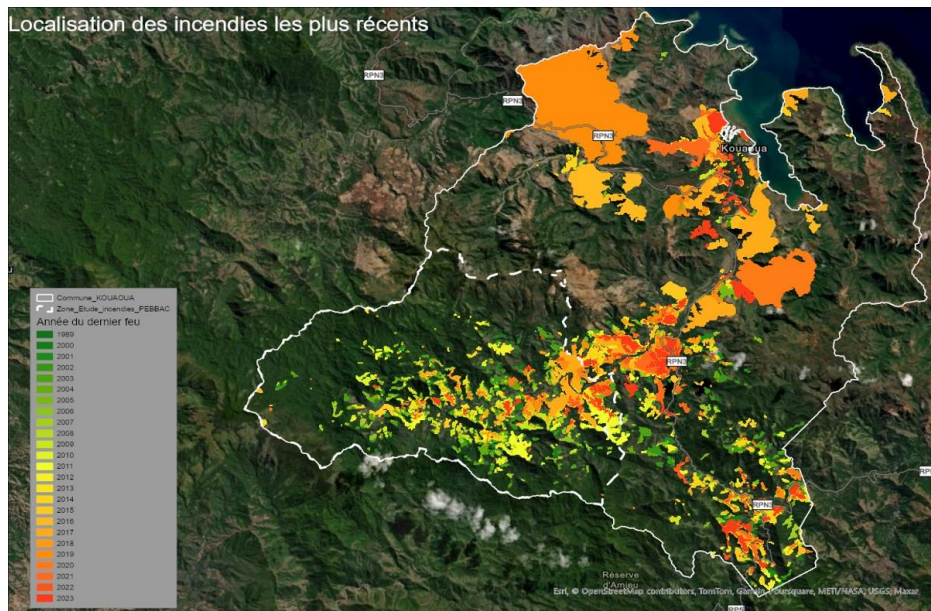
Objectifs	Actions	2024				2025			
1 : Renforcer la régulation des ongulés envahissants	Renforcer la régulation au sol avec les chasseurs (programmation ANCB-PROTEGE et Agence RURALE)	X	X	X	?	?	?	?	?
	Etude de faisabilité pour la clôture des 15 km de ligne de crête du bassin versant (DAVAR/Commune)		?	?					
	Campagne de tir en hélicoptère ?								
	Mise en place d'un suivi sur l'eau (hauteur, algues, odeur, temps nettoyage, état trous d'eau – population de crevettes/lochons/anguilles)			X	X	X	X	X	
2 : Améliorer la maîtrise des feux	Cartographier les surfaces brûlées depuis 2000 et analyse du régime de feu (réalisation DDEE-PN)		Eéy- mai						
	Concertation / solutions concrètes pour la maîtrise du feu + ateliers de partage d'expériences		<u>juin</u>						
	Mise en œuvre des solutions fondées sur la nature pour l'amélioration de la maîtrise des feux			X	X	X	X	X	
3 : Promouvoir l'agroforesterie et l'hydrologie régénérative	Mise en œuvre de parcelles de démonstration et de formation sur l'agroforesterie et l'hydrologie régénérative (avec prestataire) : 1à2 par tribu en 2024 ; puis 5 à 10 par tribu en 2025			X			X		
	Visites démonstratives pour les décideurs					Oct		Oct	

Annexe 1.3 : Cartographie des surfaces brûlées



A

Localisation des incendies les plus récents



Annexe 1.4 : Rôles et responsabilités

		Pilotage	co-lead	Acteurs/Partenaires
Conduite projet	groupe technique	FT	MB	DDEE
	Rapportage KIWA/PROE	FT		
	préparation des CdC/AO	FT		DDEE
OS1 : Renforcer la régulation des ongulés envahissants	Renforcement régulation terrestre (augmentation effort PROTEGE jusque sept 2024 puis continuité des opérations), en particulier zone AEP	ANCB	DDEE	Chasseurs; FFCNC
	Campagne d'abattage aérien	ANCB	FT	
	Etude de faisabilité pour la clôture des 15 km de ligne de crête du bassin versant	Mairie	FT	PEPNC; prestataire
	Elaboration d'indicateurs "EAU" (prestation)	FT	MB	SAGE; PEPNC; prestataire
OS2 : Améliorer la maîtrise des feux	<i>Cartographier les surfaces brûlées depuis 2000 et rédiger un rapport d'analyse du régime de feu ET d'évolution des forêts proposant des indicateurs de suivi et posant les bases méthodologiques de répliation de l'approche</i>	MB	FT	CI
	<i>Conduire un processus de concertation pour identifier et valider les voies stratégiques (dont les Sfn) pour améliorer la maîtrise du feu et réduire les surfaces brûlées à M/LT, incluant des entretiens bilatéraux et des ateliers de partage, aboutissant in fine dans l'identification de Sfn précises.</i>	FT	LW	DDEE; CI
	<i>Mise en œuvre des solutions fondées sur la nature pour l'amélioration de la maîtrise des feux (pare-feux végétalisés à base de pyro-retardants ? opérations mécaniques et /ou brûlages dirigés pour d'aménagement des zones de chasse ?...)</i>	FT	LW	DDEE; CI; DSCGR
OS3 : Promouvoir l'agroforesterie et l'hydrologie régénérative	<i>Animer la mise en œuvre de techniques d'hydrologie régénérative et réaliser leur suivi et diffusion (prestation Permalab)</i>	FT	AN	DDEE; prestataire
	<i>Animer la mise en œuvre des parcelles de démonstration et réaliser leur suivi et diffusion (prestation AGIR)</i>	FT	AN	DDEE; ARBOFRUIT; BIOCALEDONIA
	<i>équipement des participants à l'agroforesterie/hydrologie régénérative (grelinette)</i>	FT	LW	Lycée Pwëbuu (Pouembout)
Diffusion/partage d'expérience	<i>visites démonstratives pour les élus</i>	AD	FT	
	<i>atelier de capitalisation et partage d'expérience</i>	FT	AD	

FT : François Tron (AbondaNce, pour le compte du PROE), Coordinateur PEBACC+ en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna

MB : Chef de District Est du Service Milieux et Ressources Terrestres de la Province Nord

LW : Technicien forestier Sud Minier ; Service Milieux et Ressources Terrestres de la Province Nord

AN : Angelo Nemoira : Technicien agricole Sud Minier ; Service Agriculture de la Province Nord

AD : Alex Dahi : Coordinateur du Plan Climat Energie de la province Nord

Annexe 2 : Indicateurs à renseigner chaque trimestre

	Indicateur	Référence initiale	Cibles
Objectif général : Accroître la résilience des écosystèmes, économiques et populations de Fiji, Vanuatu, Iles Salomon, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna face aux impacts			
<p>SO 1 & 2: L'adaptation fondée sur les Ecosystèmes (AFE) et les Solutions fondées sur la Nature (SfN) sont soutenues et mises en oeuvre en tant que stratégies contribuant à l'adaptation au changement climatique dans les 5 pays et territoires.</p> <p>Résultat 1 : Soutenir les activités de démonstration d'AFE et de SfN sur les sites historiques du projet PEBACC et les étendre à de nouveaux sites, afin de consolider et de diversifier les options d'adaptation financées.</p> <p>Résultat 2 : Renforcer les capacités communautaires relatives aux approches et aux activités de SfN</p> <p>Résultat 3 : Sensibiliser les institutions (personnel technique et décideurs) et les communautés à l'approche de l'AFE et aux SfN</p> <p>Résultat 5 : Promouvoir les concepts de PEBACC sur l'AFE et les SfN dans la région Pacifique en tant que logique d'intervention à</p>	2. #de bénéficiaires des mesures d'AFE mises en oeuvre (ventilé par activités, sexe et âge) [à la fin du projet:] % des participants interrogés qui déclarent une participation accrue aux activités d'AFE	xxxx [H 50%, F 50%, J 50%]	xxxx [H 50%, F 50%, J 50%]
	1.3 # de référents adoptant des approches agroécologiques sur des parcelles de démonstration	0	TBD
	1.4 Surfaces (ha) des parcelles de démonstration visant à améliorer les pratiques agroécologiques et/ou les plantations agroforestières et/ou mixtes	0	TBD
	2.1 # de formations communautaires de SfN (y compris gestion durable des ressources), # de personnes formées, ventilées par sexe et âge	0	TBD
	3.1 # ateliers multi-acteurs locaux ou nationaux sur l'adaptation aux changements climatiques, les SfN # de participants à ces ateliers	0	TBD
5.1 # de produits de communication élaborés et diffusés (par type de média et groupes cibles : décideurs, praticiens, autres)	0	TBD	

Annexe 3 : Lignes directrices de l'AFD sur les ajustements potentiels des projets financés par l'Initiative Kiwa en Nouvelle-Calédonie, suite aux émeutes de mai 2024

Ces lignes directrices ont été émises à l'intention de UICN ORO, le partenaire de l'AFD pour la mise en œuvre des projets locaux Kiwa, et s'appliquent également au projet régional PEBACC+

- Les ajustements éventuels du projet initial doivent continuer de s'inscrire dans les objectifs généraux de Kiwa (Solutions fondées sur la Nature pour l'Adaptation au Changement Climatique) pour être éligibles.

- Les activités du projet doivent être analysées sur une base ad hoc et dans un délai flexible. Ce délai peut être rapide si les partenaires du projet ont de la visibilité ou un peu plus long si plus de temps est nécessaire pour identifier les impacts et les mesures appropriées à prendre. Considérant la situation critique de la NC est loin d'être terminée et que de nombreuses incertitudes subsistent à ce stade, cette analyse peut être réalisée autant que nécessaire. Il convient alors de :

1. Déterminer les impacts et les difficultés spécifiques causés par le contexte actuel de la NC Apour chaque activité du projet ;
2. Si nécessaire, définir des propositions de réponse à ces mesures, qui pourraient aller de mesures d'adaptation "simples" telles que des réaménagements du calendrier de mise en oeuvre à budget constant, à un rééchelonnement des activités et des budgets associés (mais à budget constant), voire à des propositions de réorientation plus profonde si le besoin s'en fait sentir (toujours à budget constant).
3. Le PROE fournira un appui au renforcement des capacités pour aider les bénéficiaires à mettre en œuvre ces mesures de réponse.

- Le PROE partagera ces éléments avec l'AFD pour PEBACC+, afin de valider les mesures/réorientations proposées.

En ce qui concerne les nouvelles activités du projet (non encore mises en œuvre mais déjà planifiées, voire non encore planifiées) :

- Comme la plupart des activités du projet PEBACC+ ont déjà été identifiées, il est essentiel d'évaluer leur faisabilité à la lumière de l'évolution du contexte actuel de la NC et de finaliser les ajustements nécessaires.

- Pour chaque activité de projet, il est essentiel de fournir a minima des informations expliquant comment prendre en compte les changements dans le contexte de la NC (qui dureront certainement dans le temps), et de donner aux partenaires la possibilité de modifier le contenu de leurs activités si nécessaire (par exemple, réorientation de certaines priorités, changements éventuels de sites, ajustement des activités, réaffectation du budget, etc.)

- Le PROE fournira un appui au renforcement des capacités pour aider les bénéficiaires à mettre en œuvre ces mesures de réponse.

- Ces mesures sont essentielles pour éviter le risque de sélectionner des activités de projet sans être sûr de leur faisabilité réelle dans le contexte actuel.

- L'AFD invite le PROE à se rapprocher de l'AFD/Secrétariat Kiwa, en amont du processus de réorientation des activités du projet.